

**2022 DAC 554** Subventions d'investissement (165.000 euros) et conventions avec 6 établissements cinématographiques parisiens.

Le Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ainsi que L2251-4 et R1511-40 à R1511-43;

Vu le projet en délibération en date du \_\_\_\_\_ par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer 6 conventions relatives à l'attribution de subventions d'investissement avec 6 établissements cinématographiques parisiens ;

Vu l'avis du conseil du 5e arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;

Vu l'avis du conseil du 6e arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;

Vu l'avis du conseil du 9e arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;

Vu l'avis du conseil du 10e arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine ROLLAND au nom de la 2e Commission,

Délibère :

**Article 1 : Une subvention d'investissement d'un montant de 30.000 euros est attribuée à la SARL Le Studio des Ursulines, 10, rue des Ursulines (5e) Paris, afin de participer aux travaux de rénovation du cinéma Le Studio des Ursulines (5e). 182839 / 2022\_08506**

**Article 2 : Une subvention d'investissement d'un montant de 80.000 euros est attribuée à la SARL Brady Spectacles, 39, boulevard de Strasbourg (10e) Paris, afin de participer aux travaux de rénovation et de création d'une salle supplémentaire du cinéma Le Brady (10e). 182926 / 2022\_09200**

**Article 3 : Une subvention d'investissement d'un montant de 10.000 euros est attribuée à la SARL Shellac Exploitation, 41, rue Jobin - Friche de la belle de Mai 13003 Marseille 3, afin de participer aux travaux de rénovation du cinéma Saint-André des Arts (6e). 199616 / 2022\_09065**

Article 4 : Une subvention d'investissement d'un montant de 30.000 euros est attribuée à la SARL Cinévog, 101, rue Saint-Lazare (9e) Paris, afin de participer aux travaux de rénovation du cinéma Les 5 Caumartin (9e). 182830 / 2022\_09113

Article 5 : Une subvention d'investissement d'un montant de 10.000 euros est attribuée à la SARL Camélia Cinémas, 4, rue Christine (6e) Paris, afin de participer aux travaux de rénovation du cinéma Christine Cinéma Club (6e). 186050 / 2022\_09155

**Article 6 : Une subvention d'investissement d'un montant de 5.000 euros est attribuée à la SARL Ciné Sorbonne, 9, rue Champollion (5e) Paris, afin de**

participer **aux travaux de rénovation du** cinéma La Filmothèque du Quartier Latin (5e) Paris, 182836 / 2022\_09146

Article 7 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer les 6 conventions dont les textes sont joints à la présente délibération.

Article 8 : Les dépenses correspondantes, d'un montant total de 165.000 euros, seront imputées sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2022 et suivants, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.